

# CONTRE LA PRECARITE ORGANISEE, IMPOSER UN AUTRE AVENIR DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF

Précarité, surcharge  
de travail, isolement,  
bas salaires...

LES SALARIE-ES DU  
SECTEUR ASSOCIATIF  
ONT AUSSI DES DROITS

## EN GREVE ET MANIF LE 23 AVRIL ET LE 1<sup>ER</sup> MAI

Dans le secteur associatif comme dans le reste de la société, la proclamation de l'état d'urgence sanitaire et les confinements n'ont fait qu'aggraver la précarité des travailleuses et des travailleurs. Beaucoup d'entre nous avons eu à subir du chômage technique (dit "partiel"), voire des licenciements ou le non-renouvellement de nos contrats de travail, qu'ils soient directs (pour les salarié-es en contrat court) ou indirects (pour les travailleur-ses auto-entrepreneur-es auxquel-les les associations ont souvent recours). Le secteur associatif est particulièrement impacté car, si certains pans ont pu rentrer dans la case des secteurs dits "essentiels", d'autres au contraire ont dû suspendre leur activité, mettant à mal leur modèle économique déjà fragile et alors que 54% des associations employeuses sont des Très Petites Associations qui ne comptent qu'1 ou 2 personnes parmi leurs salarié-es.

Le gouvernement avait provisoirement mis sous le tapis son projet de casse de l'assurance chômage, qui vise à diminuer les revenus de plus d'un million de chômeurs et chômeuses, et à rendre plus difficile l'accès aux prestations de toutes et tous.

Cette régression sociale d'ampleur est brandie de nouveau comme la solution pour remettre à flot des caisses d'assurance chômage que des décennies de politiques

néolibérales ont creusées et "inciter au retour à l'emploi". Comme si le problème venait chômeur-ses et des précaires ! Le chômage n'est pas un problème si la société reconnaît et valorise, via son système de Sécurité Sociale notamment, qu'il existe du travail hors de l'emploi ; le problème, c'est la précarité organisée à laquelle contribue cette nouvelle attaque portée à la Sécurité Sociale.

### ANALYSE Solidaires DE LA REFORME CHÔMAGE

La réforme de l'assurance chômage du gouvernement, c'est quoi ?

- Allongement de la durée de travail nécessaire pour prétendre aux allocations chômage : 6 mois sur les 24 derniers mois au lieu de 4 mois sur les 28 derniers mois.
- Modification du calcul du salaire journalier de référence (qui permet de déterminer le montant du salaire de remplacement) en y intégrant désormais les périodes, hors de l'emploi, donc non rémunérées.
- L'UNEDIC elle-même prévoit une catastrophe pour plus d'un million de personnes, dont les allocations chômage vont baisser de 17 % en moyenne. **Le but est bien de fragiliser encore plus la protection sociale des chômeur-ses pour les obliger à accepter**



**ACTION DES SALARIÉ-E-S  
DU SECTEUR ASSOCIATIF**  
[syndicat-asso.fr](http://syndicat-asso.fr)

**Syndicat ASSO-Solidaires**

31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris

[contact@syndicat-asso.fr](mailto:contact@syndicat-asso.fr)

<https://syndicat-asso.fr>

# CONTRE LA PRECARITE ORGANISEE, IMPOSER UN AUTRE AVENIR DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF

**n'importe quel travail sous-payé, tout en servant de moyen de pression sur les travailleur-ses ayant encore un emploi.**

Aujourd'hui, plus d'1,8 millions de travailleuses et travailleurs sont employé-es par le secteur associatif dont 70% sont des femmes. Parmi elles et eux, de nombreux contrats précaires : CDD, stages, contrats d'insertion, services civiques, intermittent-es... qui forcent les travailleur-ses à de nombreuses périodes de chômage plus ou moins long entre deux contrats. Et ceci touche particulièrement les femmes, toujours plus exposées à la précarité et à la double exploitation capitaliste et patriarcale.

**La précarité est partout dans le monde associatif, qui sacrifie trop souvent les conditions de travail de ses travailleur-ses au motif qu'elles et ils « travaillent pour la bonne cause ».**

Mais les travailleur-ses relèvent la tête, et s'organisent collectivement, dans des collectifs ou des syndicats comme ASSO-Solidaires. **Uni-es, nous appelons ainsi les travailleur-ses du secteur associatif à se mettre en grève et à marcher au côté de tou-tes les salarié-es le 23 avril contre la réforme du chômage et la précarité, ainsi que le 1er mai, Fête internationale de lutte des travailleur-ses, pour demander :**



**L'abrogation de la réforme de l'assurance chômage, l'amélioration et l'extension des dispositifs actuels**



**Un véritable statut du / de la salarié-e** incluant de nouveaux droits à l'assurance chômage garantissant la continuité du salaire entre deux emplois, sans perte de qualification.



**L'indemnisation de 100 % des chômeur-ses avec des allocations au minimum au SMIC, dès 18 ans ;**



**La suppression du décret de contrôle des chômeur-ses de décembre 2018** et la défense d'un vrai service public de l'emploi, avec des moyens et du personnel ;



**L'interdiction de tout régime dérogatoire inférieur au droit du travail** et pour l'égalité des droits sociaux quel que soit le statut.



**Une extension de la sécurité sociale, sa gestion par et pour les travailleur-ses** et l'exclusion du patronat de ses instances de décision, ainsi que l'arrêt des exonérations et des suppressions de cotisations sociales



**Une hausse immédiate et conséquente des cotisations sociales, sans perte de salaire net.**



**ACTION DES SALARIÉ-E-S  
DU SECTEUR ASSOCIATIF**  
[syndicat-asso.fr](http://syndicat-asso.fr)

**Syndicat ASSO-Solidaires**

31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris

[contact@syndicat-asso.fr](mailto:contact@syndicat-asso.fr)

<https://syndicat-asso.fr>